



ChatsCanadaCats

Directive administrative – 2017-01

Terrebonne, le 12 septembre 2017

Le Conseil d'administration du Chats Canada Cats a pris connaissance de l'avis émis le 27 juillet dernier par le Comité de la génétique et de la médecine (CGM) concernant la couleur blanche chez les chats.

Afin de répondre aux préoccupations exprimées et conformément aux recommandations faites par le CGM, le Conseil d'administration, lors de sa rencontre statutaire du 10 septembre 2017, a pris les décisions suivantes :

Émission de directives pour l'enregistrement :

À compter du 1^{er} janvier 2018, le Chats Canada Cats ne permettra pas l'enregistrement de portée issues de mariage entre 2 chats exprimant le gène W.

À compter du 1^{er} janvier 2018, les chats nés après le 31 décembre 2017, issus du mariage de 2 chats exprimant le gène W, ne pourront plus être inscrit au livre des origines canadien du Chats Canada Cats.

Aux fins de cette directive, les chats exprimant le gène W sont :

- Les chats blancs (W);
- Les chats aux pointes blanches (W Cs/Cs)*
- Les chats blancs vison (W Cs/Cb)*
- Les chats blancs sépia (W Cb/Cb)*

*Notez que du point vu du phénotype, ces chats sont en apparence tout blancs.

Soutien aux éleveurs

Le Chats Canada Cats encourage tous les éleveurs à faire passer le test de la surdité (PAE) à leur chat blanc exprimant le gène W avant la première reproduction. Afin limiter la propagation de cette affection.

Pour les assister dans cette démarche, le CCC a mis en ligne, dans la section ressources pour éleveurs, l'ensemble des sites où le test de potentiel évoqué auditif (PAE) est disponible au Canada. : <http://www.chatscanadacats.ca/eleveurs/ressources-PEA.cfm>

...2





ChatsCanadaCats

- 2 -

De plus, sur présentation des résultats du test, sur une base volontaire, ces résultats seront inscrits sur l'enregistrement du chat. Seuls les frais de réémissions devront être déboursés, si applicables.

Les membres du Conseil d'administration souhaitent que ces mesures guident les éleveurs vers les meilleures pratiques d'élevages et permettront à terme, d'améliorer le cheptel de chats canadien.

11-08-2019 – Par résolution du Conseil d'administration

À compter du 1er septembre 2019, pour tous les Khao Manee souhaitant obtenir l'enregistrement dans le but de reproduire (non stérilisés), les résultats du test BAER devront être inclus avec la demande d'enregistrement pour pouvoir être traité. Seuls les chats ayant une bonne audition seront autorisés à se reproduire.

12-08-2020 – Par résolution du Conseil d'administration

Une dérogation est possible pour les Khao Manee importés au Canada, provenant d'un pays n'ayant pas de test PAE disponible ou difficilement disponible. Voir Directive administrative 2020-04.

